Lettre d'information "Certificats d'économies d'énergie"

Février 2025

Avertissement sur les statistiques :

Statistiques des CEE délivrés par date de délivrance : les contrôles diligentés par le PNCEE conduisent les demandeurs de CEE à engager des plans d'actions pour corriger des opérations similaires à celles identifiées comme non conformes par les contrôles du PNCEE. Ces corrections sont faites dans diverses décisions de délivrance. Dans le registre « Emmy », la mise en œuvre des plans d'actions conduit les demandeurs de CEE à désenregistrer des décisions de délivrance, à effectuer les corrections nécessaires (suppression d'opérations, diminution des montants de CEE), puis à réenregistrer ces décisions. Une même décision peut être désenregistrée puis réenregistrée à plusieurs reprises. Jusqu'à présent, dans les statistiques relatives aux délivrances de CEE par date de délivrance, il était retenu la date du dernier réenregistrement des décisions de délivrance (convention « VN »). Les lettres d'information utilisent, depuis celle de janvier 2024, la date initiale de délivrance (convention « V1 ») qui apparaît plus pertinente pour le suivi du dispositif CEE. Il en sera également ainsi pour les lettres d'information suivantes. Cela conduit donc à des volumes délivrés les mois/années précédentes qui peuvent être amenés à évoluer à la baisse.

Statistiques des dépôts : Les volumes déposés indiqués dans les précédentes lettres d'information correspondaient à des volumes éventuellement corrigés à la suite d'éventuelles décisions modificatives ou désenregistrement/réenregistrements des demandeurs par la suite. Désormais, sont présentés les volumes initialement déposés et les volumes corrigés à la suite d'éventuelles décisions modificatives ou désenregistrement/réenregistrements des demandeurs par la suite.

Volume de CEE délivrés et en cours d'instruction

Au 1er février 2025 :

CEE classique :
- 3 890 TWhcumac ont été délivrés depuis le début du dispositif.
- 2 637 TWhcumac ont été délivrés depuis le 1er janvier 2018.
- 1 489 TWhcumac ont été délivrés depuis le 1er janvier 2022.
- Le stock de demandes en cours d'instruction s'élève à 297 TWhcumac.

CEE précarité :
- 1 627 TWhcumac ont été délivrés depuis le début du dispositif.
- 1 453 TWhcumac ont été délivrés depuis le 1er janvier 2018.
- 588 TWhcumac ont été délivrés depuis le 1er janvier 2022.
- Le stock de demandes en cours d'instruction s'élève à 125 TWhcumac

NB : Dans les statistiques ci-dessus, les CEE délivrés et en attente de paiement des frais d'enregistrement sont inclus dans les totaux cumulés de CEE délivrés.

Chronique des dépôts et délivrances de CEE : le fichier indiquant les volumes et délais des dépôts et délivrances de CEE historique est mis en ligne au lien suivant.

CEE délivrés : typologie par type de déposant et d'opération

Entre le 1er janvier 2022 et le 31 janvier 2025 :

CEE classique et précarité (2 077 TWhc au total) :
- 13,1 TWhcumac à des collectivités territoriales et 8 TWhcumac à des bailleurs sociaux ;
- 91,4 % obtenus dans le cadre d'opérations standardisées, 1,6 % via des opérations spécifiques, et 7 % via des programmes d'accompagnement.

CEE classique (1 489 TWhc au total) :
- 12,5 TWhcumac à des collectivités territoriales et 2,5 TWhcumac à des bailleurs sociaux ;
- 89,7 % obtenus dans le cadre d'opérations standardisées, 1,2 % via des opérations spécifiques, et 9,1 % via des programmes d'accompagnement.

CEE précarité (588 TWhc au total) :
- 618 GWhcumac à des collectivités territoriales et 5,5 TWhcumac à des bailleurs sociaux ;
- 95,6 % obtenus dans le cadre d'opérations standardisées, 2,9 % via des opérations spécifiques, et 1,5 % via des programmes d'accompagnement.

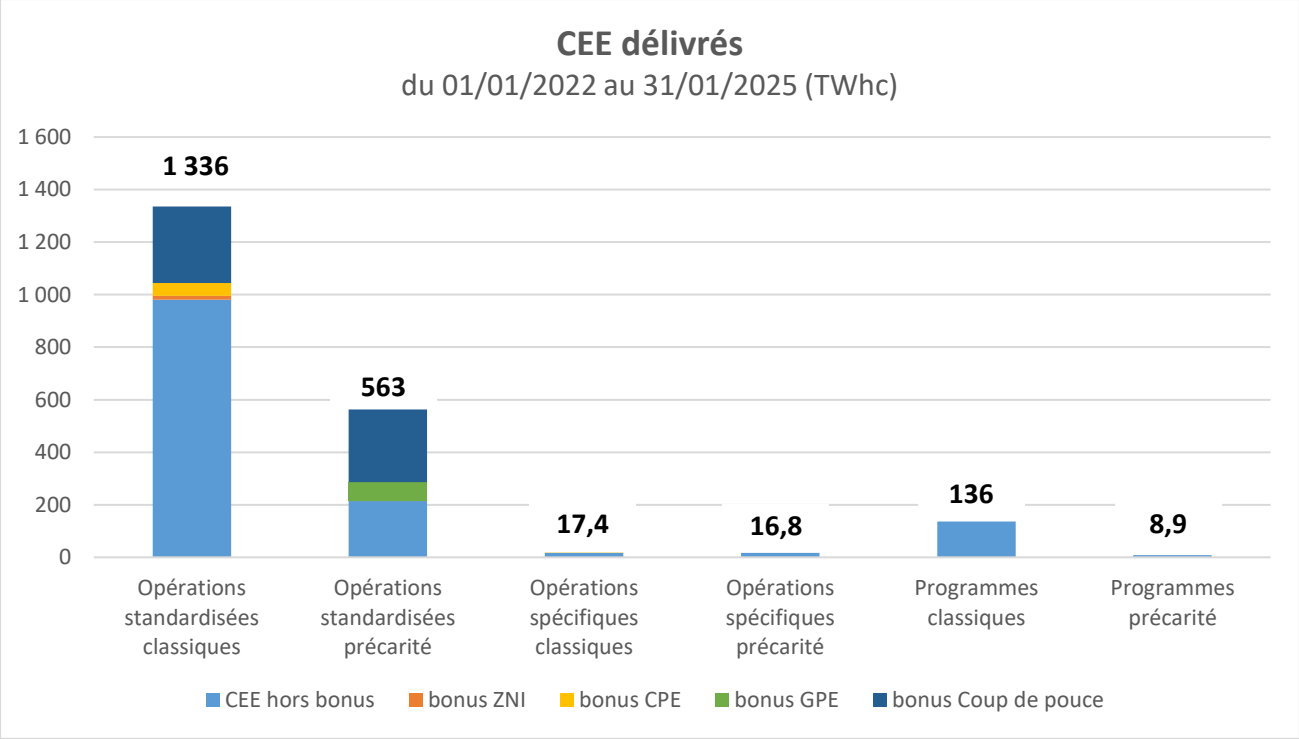

Opérations standardisées et spécifiques : typologie par secteur

Entre le 1er janvier 2022 et le 31 janvier 2025, les CEE délivrés pour des opérations standardisées et spécifiques se répartissent de la façon suivante (CEE classique et précarité) :

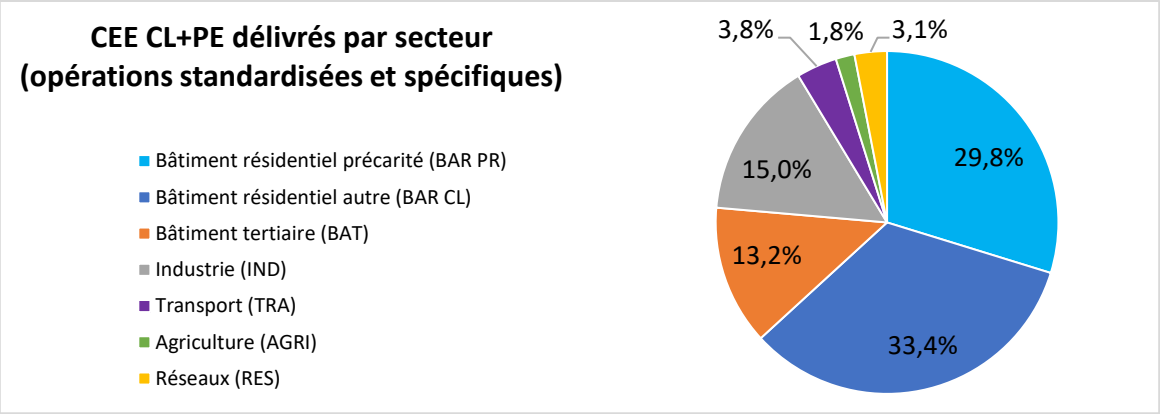

Opérations standardisées : typologie par sous-secteur et par fiche

Entre le 1er janvier 2022 et le 31 janvier 2025 :

CEE classique :

Les volumes de CEE délivrés pour les opérations standardisées « P3 » (fiches numérotées 1XX) se répartissent de la façon suivante :

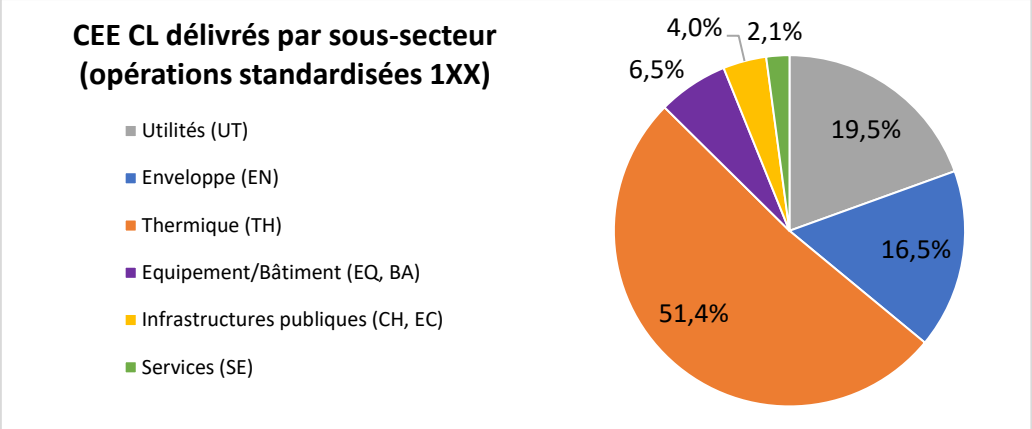

Les fiches suivantes représentent environ 75% de ces volumes délivrés :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	%
IND-UT-117	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	10,43%
BAR-TH-104	Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau	10,20%
BAR-TH-164	Rénovation globale d'une maison individuelle (France métropolitaine)	9,68%
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	6,90%
BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	6,25%
BAT-TH-146	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	4,57%
BAR-EN-102	Isolation des murs	3,46%
BAT-TH-116	Système de gestion technique du bâtiment pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, le refroidissement / climatisation, l'éclairage et les auxiliaires	3,10%
RES-EC-104	Rénovation d'éclairage extérieur	2,01%
AGRI-TH-104	9	1,86%
BAR-EN-103	Isolation d'un plancher	1,82%
BAT-TH-139	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	1,75%
IND-UT-136	Systèmes moto-régulés	1,59%
BAT-EN-103	Isolation d'un plancher	1,55%
IND-UT-121	Matelas pour l'isolation de points singuliers	1,48%
BAR-TH-113	Chaudière biomasse individuelle	1,40%
BAR-TH-106	Chaudière individuelle à haute performance énergétique	1,34%
IND-BA-112	Système de récupération de chaleur sur une tour aéroréfrigérante	1,31%
TRA-EQ-101	Unité de transport intermodal pour le transport combiné rail-route	1,27%
IND-UT-116	Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une haute pression flottante	1,10%
BAR-TH-161	Isolation de points singuliers d'un réseau	1,03%
BAT-TH-134	Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une haute pression flottante (France métropolitaine)	1,02%

CEE précarité :

Les volumes de CEE délivrés pour les opérations standardisées « P3 » (fiches numérotées 1XX) se répartissent de la façon suivante :

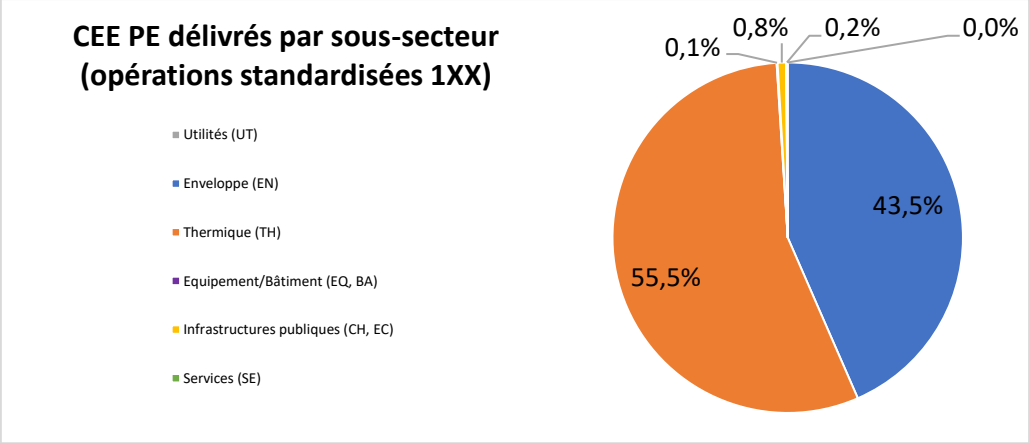

Les fiches suivantes représentent environ 97% de ces volumes délivrés :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	%
BAR-TH-104	Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau	18,10%
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	17,75%
BAR-EN-102	Isolation des murs	17,02%
BAR-TH-164	Rénovation globale d'une maison individuelle (France métropolitaine)	14,74%
BAR-EN-103	Isolation d'un plancher	6,62%
BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	6,21%
BAR-TH-106	Chaudière individuelle à haute performance énergétique	4,50%
BAR-TH-113	Chaudière biomasse individuelle	3,58%
BAR-EN-104	Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant	1,44%
BAR-TH-161	Isolation de points singuliers d'un réseau	1,07%
BAR-TH-112	Appareil indépendant de chauffage au bois	0,90%
BAR-TH-143	Système solaire combiné (France métropolitaine)	0,75%
RES-CH-106	Mise en place d'un calorifugeage des canalisations d'un réseau de chaleur	0,67%
BAR-TH-107	Chaudière collective haute performance énergétique	0,66%
BAR-TH-123	Optimiseur de relance en chauffage collectif	0,64%
BAR-EN-105	Isolation des toitures terrasses	0,58%
BAR-TH-127	Ventilation mécanique simple flux hygroréglable (France métropolitaine)	0,55%
BAR-TH-137	Raccordement d'un bâtiment résidentiel à un réseau de chaleur	0,45%
BAR-TH-158	Émetteur électrique à régulation électronique à fonctions avancées	0,43%

CEE classique et précarité :

Les fiches suivantes représentent environ 80 % des volumes de CEE délivrés pour les opérations standardisées « P3 » (fiches numérotées 1XX) :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	%
BAR-TH-104	Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau	12,54%
BAR-TH-164	Rénovation globale d'une maison individuelle (France métropolitaine)	11,18%
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	10,12%
BAR-EN-102	Isolation des murs	7,48%
IND-UT-117	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	7,34%
BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	6,24%
BAR-EN-103	Isolation d'un plancher	3,25%
BAT-TH-146	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	3,21%
BAR-TH-106	Chaudière individuelle à haute performance énergétique	2,27%
BAT-TH-116	Système de gestion technique du bâtiment pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, le refroidissement/climatisation, l'éclairage et les auxiliaires	2,18%
BAR-TH-113	Chaudière biomasse individuelle	2,05%
RES-EC-104	Rénovation d'éclairage extérieur	1,42%
AGRI-TH-104	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid hors tanks à lait	1,31%
BAT-TH-139	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	1,23%

IND-UT-136	Systèmes moto-régulés	1,12%
BAT-EN-103	Isolation d'un plancher	1,09%
BAR-TH-161	Isolation de points singuliers d'un réseau	1,04%
IND-UT-121	Matelas pour l'isolation de points singuliers	1,04%
IND-BA-112	Système de récupération de chaleur sur une tour aéroréfrigérante	0,92%
TRA-EQ-101	Unité de transport intermodal pour le transport combiné rail-route	0,89%
BAR-EN-104	Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant	0,83%
IND-UT-116	Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une haute pression flottante	0,78%
RES-CH-106	Mise en place d'un calorifugeage des canalisations d'un réseau de chaleur	0,77%

« Coup de pouce chauffage »

87 entreprises sont référencées sur le site internet du ministère au 24 décembre 2024.

Les statistiques ci-dessous couvrent la période allant de janvier 2019 à janvier 2025, et sont établies à partir des fichiers de *reporting* statistique transmis par les signataires « coup de pouce chauffage ».

Remplacement des chaudières :

	Energie d'arrivée		
	Chauffage ENR	**Chauffage gaz**	**Total**
Nombre de travaux engagés	888 909	571 694	1 460 603
dont Nombre de travaux achevés	793 945	520 020	1 313 965
dont Nombre des incitations financières versées	711 918	479 559	1 191 477
pour un Montant d'incitations financières versées	2 630,6 M€	521,0 M€	3 152, M€

Les travaux engagés se répartissent comme suit :

		Energie d'arrivée					
		Chauffage ENR		**Chauffage gaz**		**Total**	
Energie d'origine	Charbon	33 872	3,8%	598	0,1%	34 470	2,4%
	Fioul	566 585	63,7%	49 507	8,7%	616 092	42,2%
	Gaz	288 453	32,5%	521 589	91,2%	810 042	55,5%
	Non précisé						
	Total	888 910	100 %	571 694	100 %	1 460 604	100 %

On estime que les travaux engagés permettront aux ménages concernés d'économiser chaque année 1 Md€ sur leurs factures énergétiques et d'éviter chaque année l'émission de 4,95 $MtCO_2$.

Remplacement des conduits d'évacuation des produits de combustion :

	Conduit EVA PDC
	Nombre de logements
Nombre de travaux engagés	5 282
dont Nombre de travaux achevés	4 946
dont Nombre des incitations financières versées	4 815
pour un Montant d'incitations financières versées	3 993 583 €

Remplacement des émetteurs électriques :

	Emetteur électrique	
	Nombre de logements	Nombre d'appareils
Nombre de travaux engagés	35 759	179 275
dont Nombre de travaux achevés	34 884	175 869
dont Nombre des incitations financières versées	32 067	163 371
pour un Montant d'incitations financières versées	18 284 858 €	

Rythme mensuel :

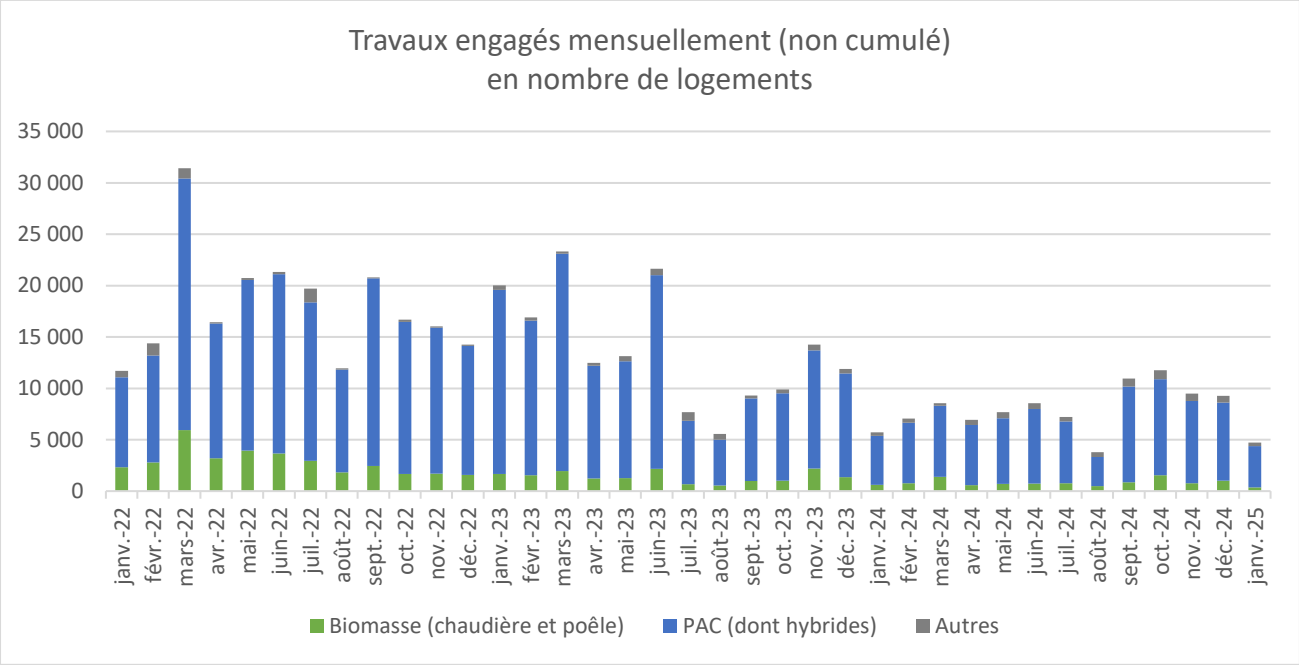

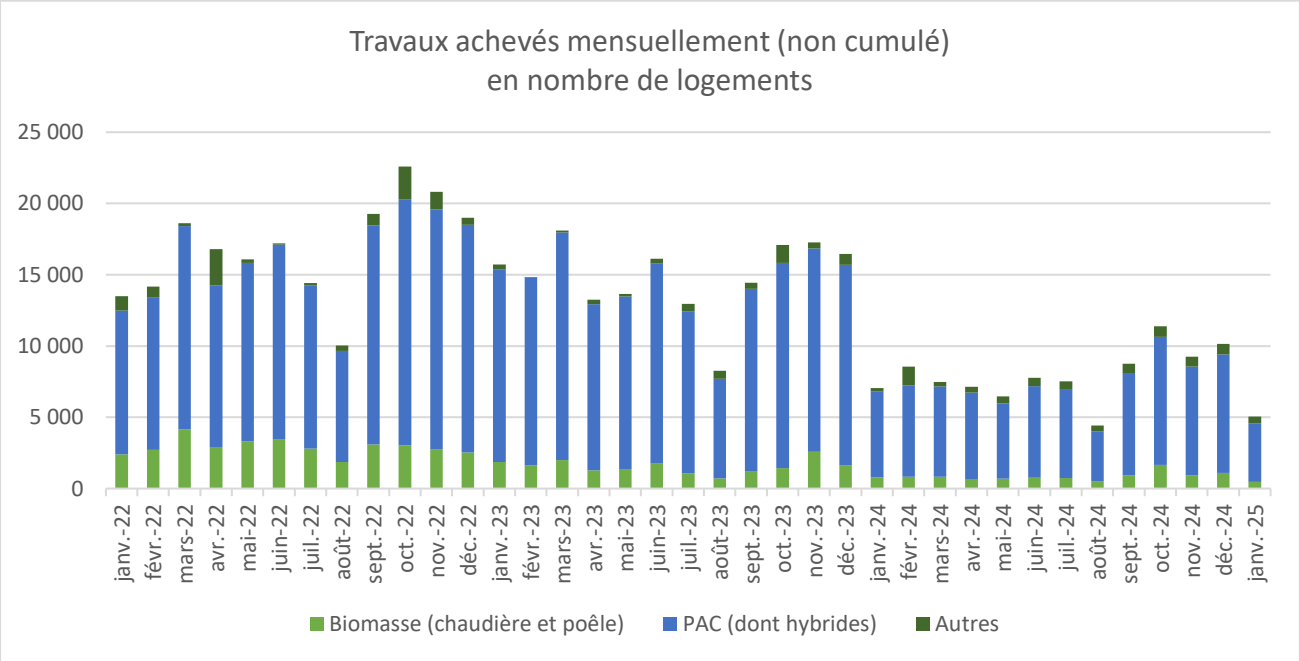

Taux de ménages modestes (MO) et en situation de grande précarité énergétique (GPE) bénéficiant d'incitations financières versées :

	Biomasse (chaudière et poêle)	PAC (dont hybrides)	Autres
Taux MO pour les incitations financières versées	58,3%	50,1%	49,8%
Taux GPE pour les incitations financières versées	36,2%	31,1%	32,6%

Volumes CEE :

On estime que les travaux engagés correspondent à environ 563,1 TWhc (dont environ 2,5 TWhc pour janvier 2025), dont 93 TWhc rapportables au titre de la DEE et 470,1 TWhc de bonification.

Coup de pouce « Pilotage connecté du chauffage pièce par pièce »

Au 7 octobre 2024, 46 entreprises ont signé la charte Coup de pouce « Pilotage connecté du chauffage pièce par pièce » applicable aux opérations engagées à compter du 1er décembre 2023. Le dispositif est présenté sur le site du ministère, où sont notamment présentées les conditions du Coup de pouce et la liste des signataires de la charte. La charte prévoit que chaque signataire effectue un bilan chiffré mensuel de la mise en place de ses offres.

Sont mises à disposition ci-dessous les statistiques concernant les opérations engagées sur la période du 1er décembre 2023 au 21 novembre 2024 ; elles sont établies à partir des fichiers de reporting statistique transmis par 38 des signataires.

Nota : L'arrêté du 18 novembre 2024, paru au Journal officiel le 21 novembre 2024, supprime la bonification Coup de pouce « Pilotage connecté du chauffage pièce par pièce » de la fiche d'opération standardisée BAR-TH-173 : « Système de régulation par programmation horaire pièce par pièce », depuis le 22 novembre 2024.

Comme pour les autres dispositifs Coups de pouce, le nombre d'opérations engagées est susceptible d'être corrigé par les signataires de la charte dans les prochains mois en fonction des dossiers remontés par leurs partenaires.

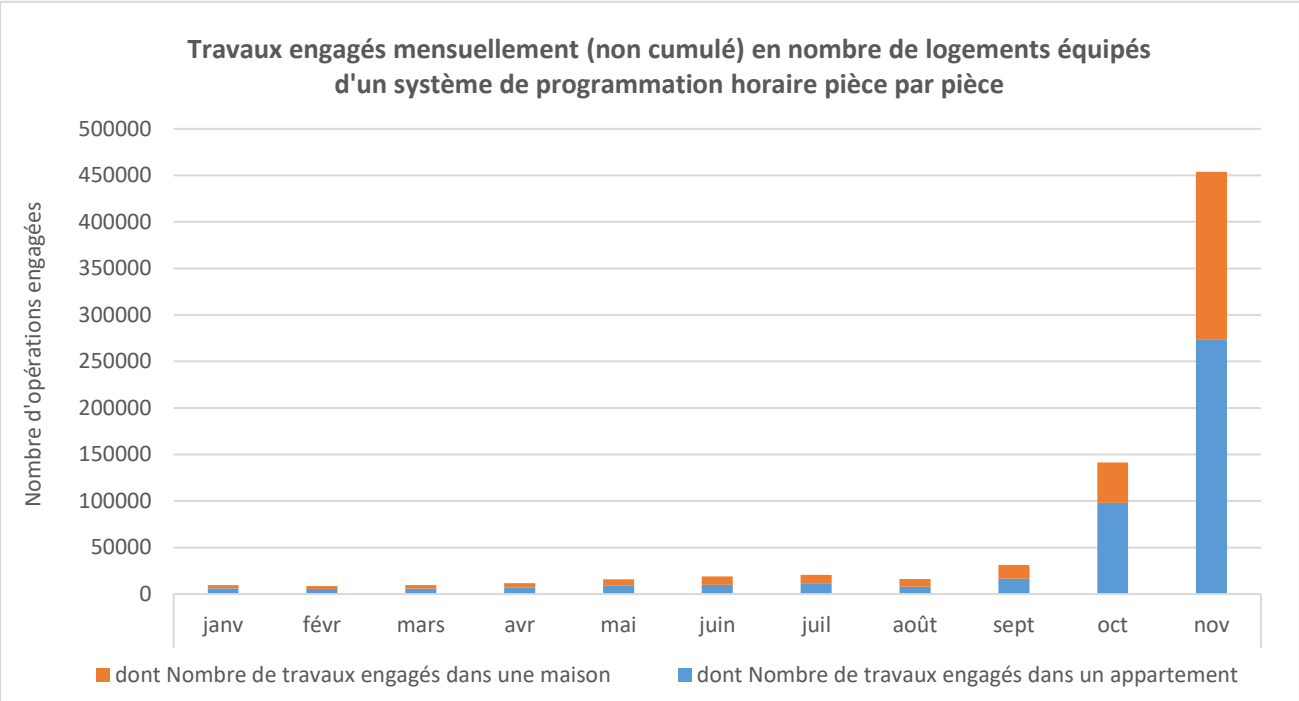

Tableau récapitulatif :

Nombre d'offres proposées	**1 026 986**	
Montant total des offres proposées	**428 077 996**	**€**
Nombre de travaux engagés	**741 934**	
Surface chauffée par les travaux engagés	**59 734 346**	**m²**
Montant de kWh cumac non bonifié correspondant aux travaux engagés	**9 204 643 723**	**kWhc**
Montant de kWh cumac bonifié correspondant aux travaux engagés	**49 398 072 496**	**kWhc**
Montant des travaux engagés	**383 582 313**	**€**
Nombre de travaux achevés	**242 722**	
Surface chauffée par les travaux achevés	**20 524 303**	**m²**
Montant de kWh cumac non bonifié correspondant aux travaux achevés	**4 175 611 159**	**kWhc**
Montant de kWh cumac bonifié correspondant aux travaux achevés	**16 587 486 590**	**kWhc**
Montant des travaux achevés	**125 309 421**	**€**
Nombre des incitations financières versées	**232 582**	
Surface chauffée des travaux avec incitations financières versées	**19 924 865**	**m²**
Montant total des incitations financières versées	**121 842 207**	**€**

Coup de pouce « CEE Covoiturage courte distance »

Le dispositif **coup de pouce « CEE Covoiturage courte distance »** est présenté sur le site internet du ministère. Ce dernier reprécise les conditions du Coup de pouce, les listes des signataires de la charte, le reporting mensuel du coup de pouce « CEE Covoiturage courte distance ». **Ce coup de pouce s'est achevé au 31 décembre 2024**. Pour bénéficier de la fiche bonifiée, le premier trajet doit être réalisé avant le 31 décembre 2024, avec la référence du trajet reçue par le RPC avant fin janvier 2025, et les 9 trajets supplémentaires doivent être réalisés dans les 3 mois suivant cette réception par le RPC.

A fin décembre 2024, 904 257 personnes ont bénéficié d'une incitation financière pour s'engager dans le covoiturage courte distance et pérenniser leur pratique du quotidien. Les chiffres à fin septembre 2024 indiquent que 46,4 % des conducteurs engagés dans le coup de pouce ont réalisé au moins 10 trajets pendant une période de 3 mois, éligibles ainsi à la prime de 100 €.

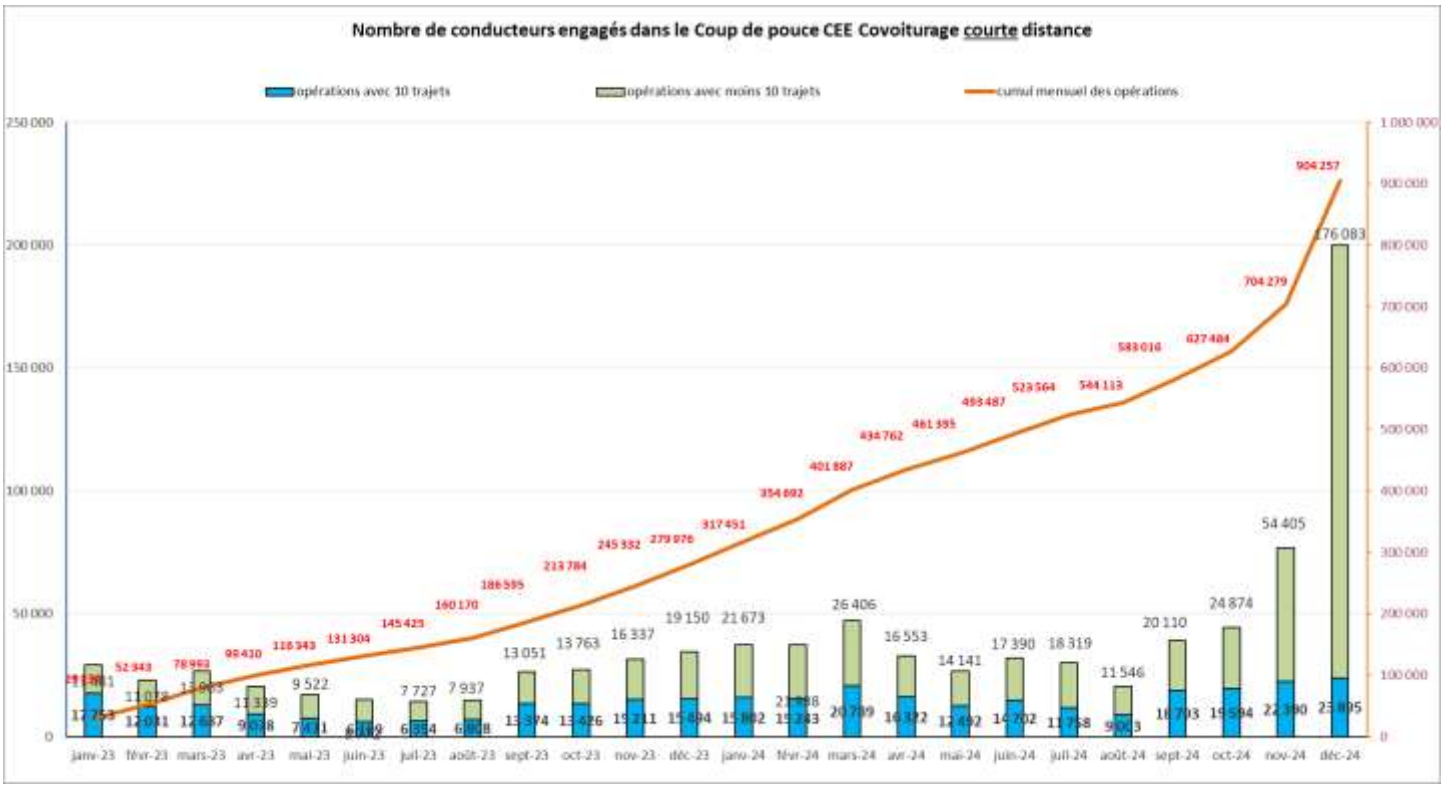

Reporting des opérations standardisées engagées

Pour rappel, conformément à l'article R. 221-14-1 du code de l'énergie, les personnes éligibles mentionnées à l'article L. 221-7 du même code, transmettent, au plus tard le premier jour ouvré du deuxième mois suivant le trimestre concerné, les informations suivantes liées à chaque fiche d'opération standardisée pour lesquelles elles assurent le rôle actif et incitatif prévu à l'article R. 221-22 du même code : le montant attendu de certificats d'économies d'énergie « précarité énergétique », le montant attendu de certificats d'économies d'énergie « hors précarité énergétique » et les montants attendus de certificats liés à chaque bonification en distinguant les types de certificats (précarité énergétique ou non).

Cette transmission d'informations s'opère *via* Emmy.

Il convient de préciser que les personnes normalement astreintes à ce *reporting* mais ne disposant pas d'un compte Emmy n'ont pas à transmettre leurs données.

Le reporting fait état des données suivantes qui couvrent la période s'étalant du premier trimestre 2022 au dernier trimestre 2024 inclus.

Des opérations standardisées d'économies d'énergie ont été engagées **entre janvier 2022 et décembre 2024** pour un montant total attendu de CEE de **1 490 TWhc**, dont **574 TWhc de bonifications** (38,5 % du montant de CEE attendu). 1 142 TWhc sont attendus au titre des CEE « classique » dont 379 TWhc de bonifications, et 348 TWhc au titre des CEE « précarité » dont 195 TWhc de bonifications.

Les données des trimestres échus pourront faire l'objet de corrections à la hausse lors d'un reporting ultérieur pour tenir compte d'éventuelles remontées tardives d'informations auprès des personnes éligibles.

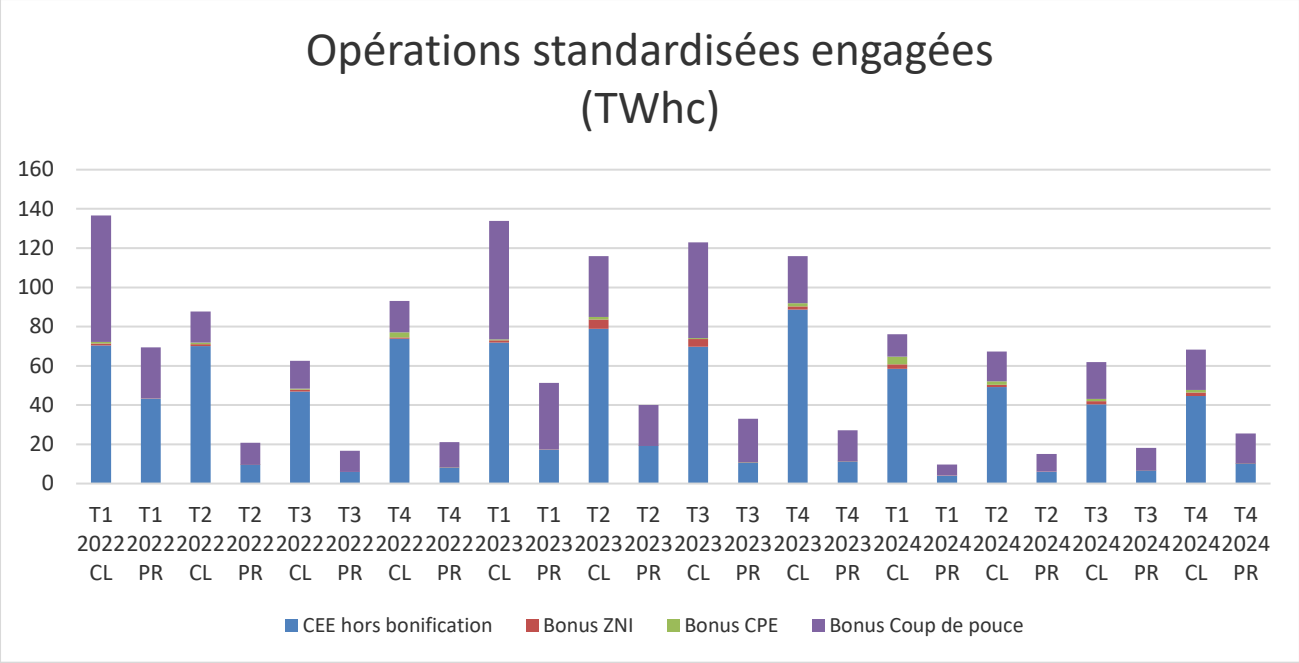

Les données détaillées par fiches d'opérations standardisées et par types de CEE (« classique », « précarité » et total) sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.ecologie.gouv.fr/operations-standardisees-deconomies-denergie#scroll-nav__10.

RAPPEL : Formulaires de déclaration des ventes d'énergie 2024

Comme prévu à l'article R. 221-8 du code de l'énergie, pour la cinquième période, chaque personne soumise à une obligation d'économies d'énergie en application de l'article R. 221-3 au titre d'une année civile donnée et n'ayant pas délégué totalement son obligation d'économies d'énergie adresse au ministre chargé de l'énergie au plus tard le 1er mars de l'année suivante une déclaration indiquant les quantités mentionnées à l'article R. 221-2 prises en compte pour la fixation de l'obligation d'économies d'énergie de l'année civile considérée.

De même, chaque délégataire mentionné à l'article R. 221-6 adresse au ministre chargé de l'énergie, au plus tard le 1er mars de l'année suivante, en cas de délégation totale de l'obligation, les quantités mentionnées à l'article R. 221-2 prises en compte pour la fixation de l'obligation d'économies d'énergie de l'année civile considérée et, en cas de délégation partielle de l'obligation, le volume d'obligation déléguée.

Les formulaires de déclaration par type d'énergie pour l'année 2024 sont à présent disponibles sur le site du ministère, à l'adresse suivante :

https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/dispositif-certificats-deconomies-denergie#declarations-de-volumes-p5-15

Recensement des engagements Coup de pouce « Rénovation performante de bâtiment résidentiel collectif » (cas dérogatoires)

Dans le cadre de l'arrêté du 6 septembre 2024 modifiant le Coup de pouce « Rénovation performante de bâtiment résidentiel collectif » du dispositif des certificats d'économies d'énergie, les dispositions de la fiche BAR-TH-145 s'appliquent aux opérations engagées jusqu'au 31 octobre 2024, achevées au plus tard le 31 décembre.

Dans les cas dérogatoires suivants, la fiche BAR-TH-145 s'appliquent aux opérations engagées jusqu'au 28 février 2025, achevées au plus tard le 30 avril 2027 et **incluses dans une liste transmise, au plus tard le 31 mars 2025**, par le demandeur de certificats au ministre chargé de l'énergie, suivant le modèle intitulé « Tableau de recensement des engagements BAR-TH-145 Dérogations» établi par la DGEC et mis à disposition sur le site Internet du ministère sur la page Coup de pouce « Rénovation performante de bâtiment résidentiel collectif » :

- pour les bâtiments relevant de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 modifiée fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis et pour lesquels une assemblée générale des copropriétaires réunie avant le 1er janvier 2025 a décidé de travaux relevant de la fiche BAR-TH-145. Dans ces cas, le demandeur de certificats archive une copie du procès-verbal de cette assemblée générale des copropriétaires.
- pour les bâtiments autres et pour lesquels une demande de permis de construire ou une déclaration préalable de travaux a été déposée avant le 1er novembre 2024, la date du récépissé mentionné à l'article R. 423-2 du code de la construction et de l'habitation faisant foi, relative à des travaux relevant de la fiche BAR-TH-145. Dans ces cas, le demandeur de certificats archive une copie du récépissé susmentionné.

Il convient d'y lister les opérations relatives à la BAR-TH-145 non déposées au lendemain de la date de publication de l'arrêté du 6 septembre 2024 modifiant le Coup de pouce « Rénovation performante de bâtiment résidentiel collectif » du dispositif des certificats d'économies d'énergie, soit le 18 septembre 2024, correspondants aux cas dérogatoires cités ci-dessus.

La liste « Tableau de recensement des engagements BAR-TH-145 Dérogations » est à transmettre par le demandeur de certificats, **au plus tard le 31 mars 2025,** au ministre chargé de l'énergie, à l'adresse suivante : cee@developpement-durable.gouv.fr. Les demandeurs intituleront leur mail et leur fichier de la manière suivante : " *Nom du demandeur* - Tableau de recensement des engagements BAR-TH-145 Dérogations ".

Lors du dépôt des opérations BAR-TH-145 sur EMMY, il conviendra d'indiquer dans la case commentaire le numéro de l'opération correspondante du « Tableau de recensement des engagements BAR-TH-145 Dérogations » selon les cas de l'onglet « Personnes physiques » ou de l'onglet « Personnes morales » de la manière suivante : "Opération n°X TOP Dérogations" pour les personnes physiques et "Opération n°X TPM Dérogations" pour les personnes morales.

RAPPEL : Règle de non-cumul des fiches CEE relatives aux systèmes de chauffage individuels

Conformément aux conditions d'éligibilité des fiches d'opérations standardisées BAR-TH-171 "Pompe à chaleur de type air/eau", BAR-TH-172 "Pompe à chaleur de type eau/eau" et BAR-TH-113 "Chaudière Biomasse individuelle " et aux référentiels de contrôles associés à ces fiches, l'installation de ces systèmes de chauffage doit permettre de couvrir la totalité des besoins de chauffage des surfaces chauffées du logement. Ces systèmes ne peuvent pas être associés à un autre système de chauffage, notamment les systèmes solaires combinés, sous peine de non-conformité lors du contrôle et de rejet du dossier de demande de CEE.

Abrogation de la fiche TRA-EQ-131 « Vélos-cargos » et recensement des engagements

Un dispositif de soutien aux vélos-cargos a été intégré au 1er janvier 2025 au dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) avec la fiche d'opération standardisée TRA-EQ-131 « Achat ou location, par une personne morale, de vélos-cargos neufs ou reconditionnés ».

Des remontées des acteurs de la filière ont indiqué des propositions de vente de vélos-cargos à des prix anormalement faibles par rapport aux estimations utilisées pour le calcul du forfait. Les démarchages constatés sont par ailleurs non centrés sur les entreprises dont l'activité justifie l'usage de ces équipements, ne permettant pas d'atteindre les économies d'énergie calculées lors de l'établissement du forfait.

Au vu des différentes informations collectées par la DGEC, la fiche TRA-EQ-131 a été abrogée par arrêté le 19 février 2025 et publié au JO du 21 février 2025.

Les demandeurs de certificats doivent **transmettre au plus tard le 28 février 2025 une liste des opérations engagées** jusqu'au 21 février 2025 suivant le modèle intitulé « Tableau de recensement des engagements TRA-EQ-131 » établi par la DGEC et mis à disposition sur le site Internet du ministère. La liste est à transmettre par le demandeur de certificats au ministre chargé de l'énergie, à l'adresse suivante : cee@developpement-durable.gouv.fr. Les demandeurs intituleront leur mail et leur fichier de la manière suivante : « Nom du demandeur - Tableau de recensement des engagements TRA-EQ-131 ».

Révision des fiches transport

A la suite des retours et questions reçus depuis la publication du 65ème arrêté sur les fiches transport, la DGEC travaille

activement sur la clarification des points relevés (bénéficiaires, conditions d'éligibilité, catégories des véhicules pris en compte, etc.). Une révision de ces fiches sera publiée dans les meilleurs délais. Comme annoncé dans la lettre d'information de janvier 2025, des référentiels de contrôle seront également définis pour les fiches créées bénéficiant d'une bonification, applicables aux opérations engagées à compter du 1er avril 2025.

Appels à contributions pour la création ou révision de fiches d'opérations standardisées

La création et la révision de fiches d'opérations standardisées est préparée dans le cadre de groupes de travail de l'ATEE. Pour chaque fiche à créer ou à réviser, l'ATEE lance des appels à contributions.

Si vous souhaitez contribuer au groupe de travail sur la création/révision d'une fiche, vous pouvez contacter l'ATEE à l'adresse suivante questionsclubC2E@atee.fr, en indiquant la référence de la fiche en objet et en précisant dans votre message la nature de votre contribution :

- Je dispose d'une expertise sur ce domaine (préciser quel type d'expertise) ;
- Je dispose d'une connaissance des opérations concernées (préciser quelle connaissance) ;
- Je dispose de données robustes et représentatives (préciser la nature de ces données et leurs références) ;
- Je suis un bureau de contrôle ;
- Autres (préciser la nature de la contribution).

La constitution finale du groupe de travail sera établie par l'ATEE.

Les listes des appels à contribution sont disponibles sur le site internet de l'ATEE (consulter l'onglet « Espace de travail ») et correspondent aux travaux en cours ou à venir :

https://atee.fr/groupe-de-travail/agriculture

https://atee.fr/groupe-de-travail/batiment

https://atee.fr/groupe-de-travail/industrie

https://atee.fr/groupe-de-travail/reseaux-services

https://atee.fr/groupe-de-travail/transport

Actualités des programmes CEE

Agriculture

FABACEE

Nos actualités :

- **Appel à candidatures :**

Nouvelle opportunité de bénéficier de financements, formations et outils pour accompagner les agriculteurs vers des économies d'énergies ! Fabacéé lance un 2ème appel à candidatures pour permettre aux structures d'accompagnement (coopératives, chambres, CIVAM, CUMA, ...) et aux groupes d'agriculteurs qu'elles accompagnent de rejoindre le collectif du programme et déployer des plans d'actions vers -15% d'économies d'énergie.

Un collectif de 24 structures d'accompagnement et 1000 exploitations agricoles a été constitué à l'occasion du 1er appel à candidatures. Pour le moment, seules les structures d'accompagnement localisées dans les régions Bretagne, Normandie, Pays de la Loire, Occitanie et PACA peuvent candidater.

Les organismes intéressés ont jusqu'au 25 avril pour présenter leur dossier. Pour candidater, rendez-vous sur le site internet du programme : https://www.fabacee.fr/candidature

- **Fabacéé cherche de nouveaux pilotes régionaux !**

Fabacéé cherche de nouvelles régions pour rejoindre l'aventure ! Pour démultiplier l'impact du programme, actuellement déployé sur 5 régions (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire, Occitanie et PACA), un appel à manifestation d'intérêt a été lancé durant le mois de janvier pour identifier des structures désireuses de déployer le programme dans leur région de rattachement. Date limite pour y répondre : le 21 mars. Rendez-vous sur notre site internet pour plus d'informations sur le rôle de pilote régional Fabacéé et les conditions pour le devenir.

- **Fabacéé au Salon de l'Agriculture**

Fabacéé était présent au Salon International de l'Agriculture pour porter le sujet des économies d'énergies ! Parmi les temps forts du salon, la conférence "Agriculture et énergie : de la dépendance à la résilience" organisée par Fabacéé. Biolait et les Jeunes Agriculteurs de Paca, tous deux lauréats du 1er appel à candidatures ont pu y témoigner des problématiques énergétiques de leurs groupes d'agriculteurs et de leur intérêt à rejoindre le programme. Jérôme Mousset, directeur Bioéconomie et énergie renouvelable de l'ADEME est quant à lui intervenu sur le sujet de l'enjeu de la transition énergétique du secteur de l'agriculture dans la transition écologique française.

- **Et si on vous livrait, chaque mois, les actualités du sujet de l'énergie en agriculture** ?

Le 1er numéro de la newsletter du programme Fabacéé, la Fabalettre, a été diffusé ! Inscrivez-vous sur la liste de diffusion pour ne rien manquer des actualités du programme, découvrir des témoignages d'experts et de bénéficiaires du programme et connaître les dernières actualités du sujet de l'énergie en agriculture : https://www.fabacee.fr/inscription/info-lettre

Bâtiment – Formation

FEEBAT

Nos actualités :

Formation initiale – 11 mars – Participation à l'événement du CCCA-BTP « Les Initiales du BTP »
Formation continue – 18 mars – Formation petite climatisation en outre-mer : début de prise en main par les formateurs
Transverse – 25 mars – Comité de pilotage

Bâtiment – Innovation

PROFEEL 2

Nos actualités :

RENO'BOX : La plateforme Pro'RENO propose désormais le service "Mes Aides Réno, conçu par la Direction Interministérielle du Numérique en partenariat avec France Rénov'. Il permet aux professionnels d'accompagner leurs clients dans l'estimation de leurs aides financières pour la rénovation énergétique de leur logement. Le service propose une estimation personnalisée, intégrant les dernières nouveautés MaPrimeRénov', Certificats d'économie d'énergie (CEE), Coups de pouce Chauffage, Aide des collectivités locales et Éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ).

QUARTET
Le centre de ressources de la méthode QSE est désormais pleinement opérationnel sur www.qse-renovation.fr et a fait l'objet d'un communiqué de presse diffusé le 14 janvier dernier. Les travaux sur l'approche économique de la valorisation des gains liées à la rénovation énergétique viennent également de se terminer avec la publication du rapport méthodologique et de son tableur d'évaluation des gains.

OMBREE
Après les calepins d'autocontrôle et de réception de travaux sur les "brasseurs d'air", publication sur PERGOLA d'une série de calepins sur les brise-soleils. 3 systèmes sont couverts : brise-soleil à lames fixes, pare-soleil horizontaux et pare-soleil de type encadrement dans une série de 10 calepins déclinées par zone géographiques pour prendre en compte les spécificités des pratiques en outre-mer.

RENOPTIM
La collection de 15 fiches pratiques sur des solutions clés pour adapter les logements collectifs aux fortes chaleurs en France hexagonale a été publié sur Pro'Réno et l'intranet de l'USH.

Bâtiment – Massification

OSCAR

Nos actualités :

Le 29 janvier dernier le programme a réuni des artisans et entreprises du bâtiment lors d'un atelier. Des représentants de la CAPEB, DGEC, FFB et la Mission coordo interministérielle de rénovation énergétique des bâtiments ont assisté à l'atelier. Le but de ce dernier est d'échanger autour :

- De leurs problématiques en amont, pendant et après les travaux sur les CEE et Ma Prime Rénov' ;
- Des solutions pour lever ces contraintes et freins.

Un rapport de cet atelier, ainsi que des pistes de simplification pour répondre aux problématiques des artisans soulevés lors de l'atelier est prévu début mars. L'information sera communiquée sur notre site internet et nos réseaux sociaux.

ACTEE +

Nos actualités :

- Trophées ACTEE : plus que quelques jours pour candidater ! Déposez votre candidature d'ici le 12 mars pour tenter de remporter un trophée.
  - En savoir plus
- Lancement du site Ecopousse par ACTEE, notre nouveau programme pour sensibiliser les enfants de l'école maternelle et primaire à la transition énergétique :
  - site web

Nos appels à projets :

- Prolongation de l'appel à projets "démarches bâtiments durables". Candidatures ouvertes jusqu'au 14 mars 2025.
  - Pour en savoir plus : Appel à projet Démarches Bâtiments Durables – ACTEE
  - Pour candidater : Portail ACTEE
- Plus que quelques jours pour candidater à la saison 5 du fonds CHENE. Candidatures ouvertes jusqu'au 27 février 2025.
  - Pour en savoir plus : Fonds CHÊNE – ACTEE
  - Pour candidater : Portail ACTEE

A venir :

- Lancement d'un appel à projet dédié aux bâtiments patrimoniaux. Abonnez-vous à notre newsletter pour en savoir plus !

Webinaires / événements :

- 5 mars : retrouvez nos équipes sur l'étape 2 de Rénov'acteurs à Rennes
- 6 mars 2025 de 11h à 12h : webinaire | Découvrez l'accompagnement proposé aux collectivités rurales qui souhaitent s'engager dans un projet de rénovation énergétique du bâtiment scolaire. Co-organisé avec l'AMRF et EduRénov. Inscription.
- 12 mars 2025 : cérémonie de remise de prix CUBE Ville
- 12 mars 2025 à 9h30 : conférence Grand Circuit Tertiaire "Collectivités : financement et aides 2025 pour la rénovation énergétique"
  - En savoir plus
  - Inscription
- 19 mars 2025 : cérémonie de remise de prix CUBE Scolaire
- 20 mars : retrouvez nos équipes sur l'étape 4 de Rénov'acteurs à Marseille

Nos ressources :

- Cycle de webinaires sur la décarbonation des modes de chauffage : les replay sont disponibles sur notre site.

Pour suivre toutes nos actualités :

- Abonnez-vous à notre newsletter : je m'abonne
- Et suivez-nous sur LinkedIn : je m'abonne

Bâtiment – Sobriété

ECONOMEE

Nos actualités :

- Economee poursuit son acquisition directement auprès des bénéficiaires avec des campagnes sur Facebook, Instagram et Google ; la plateforme compte à présent près de 3500 inscrits.
- Vous êtes un professionnel de la rénovation énergétique et vous voulez vous différencier en offrant à vos clients la possibilité de mesurer l'impact réel de leurs travaux de rénovation énergétique sur leur consommation ? Contactez-nous pour en savoir plus sur ce service et comment le proposer.

Nos événements :

- A l'occasion du Salon Be Positivequi se tiendra à Lyon du 25 au 27 mars prochains, le porteur du programme, Effy, présentera le Programme Economee sur son stand et lors de ses différentes prises de paroles.

SLIME +

Nos actualités :

- Le programme Slime est reconduit jusqu'à fin 2027, plus d'infos ici.
- Webinaire de découverte « s'approprier le programme Slime » jeudi 13 mars à 10h.
- Un dossier de presse Slime 2025 mis à jour.
- La journée Slime aura lieu le 7 novembre prochain à Paris !

Watt Watchers

Nos actualités :

- La nouvelle version de l'application Watt Watchers est disponible. Elle propose une navigation optimisée, un accès simplifié aux données Linky et un DPE intégré pour des conseils personnalisés. Le parcours d'inscription est plus fluide et guide l'utilisateur avec des actions concrètes dès son inscription.
- Les campagnes de mobilisation se concrétisent avec l'arrivée de nouveaux outils pédagogiques et de nouvelles campagnes d'acquisition digitale.

Pour découvrir la nouvelle version de l'application, RDV sur notre site internet : Watt Watchers, un programme pour la sobriété énergétique

Transports

Appel d'Air

Nos actualités :

1/ Dans le cadre de son programme, APPEL D'AIR lance un **APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊTS (AMI) TERRITOIRES**
Vous êtes une collectivité territoriale et souhaitez favoriser le report modal du transport de marchandises vers le ferroviaire et le fluvial ? Le programme APPEL D'AIR, soutenu par les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), vous accompagne dans cette transition vers une logistique plus durable !

Pourquoi candidater ?
- Bénéficiez d'un accompagnement technique et financier pour structurer une démarche territoriale
- Mobilisez les entreprises de votre territoire pour tester des solutions innovantes et durables.
- Identifiez les opportunités de développement ferroviaire et fluvial et participez à la création de nouveaux services de fret.

Qui peut candidater ?
Régions, départements, métropoles, communautés d'agglomération et de communes, ports et zones d'activités économiques

Calendrier
- Ouverture des candidatures : 10 février 2025
- Clôture des candidatures : 21 mars 2025
- Annonce des lauréats : 02 avril 2025
- Durée du projet : 6 mois, jusqu'à fin octobre 2025

Téléchargez l'AMI : Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) Territoires Programme de report modal Appel d'aiR

Candidature en ligne : Formulaire

2/ Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des acteurs de la filière Transport & Logistique à une nécessaire transition écologique, l'association AI Cargo Foundation animera le **webinaire « Comment accélérer sa stratégie de report modal de la route vers le ferroviaire et le fluvial ?**

Où ? En ligne

Quand ? Mercredi 5 mars de 14h00 à 14h40

Réservez votre place ici : https://events.teams.microsoft.com/event/4a5cb9fe-be0b-45a1-810d-c705f6f93983@3b807794-5c4f-40a8-9c9e-1e36d37cd6d1

Mardi 25 mars de 11h00 à 11h40

Réservez votre place ici : https://events.teams.microsoft.com/event/d07a19df-498f-405f-8b0e-55f169d271ff@3b807794-5c4f-40a8-9c9e-1e36d37cd6d1

Vous y découvrirez notamment la plateforme Appel d 'aiR, un service gratuit, financé par les certificats d'économie d'énergie, qui permet de tester l'éligibilité des flux logistiques au report modal de la route vers le fluvial et le ferroviaire et ainsi d'adapter votre transport de marchandises.

D'ici là pour en savoir plus RDV sur :

- le site web : https://www.appeldair.org/solutions/
- les réseaux sociaux : https://www.linkedin.com/company/appeldair/

Si aucune date ne vous convient, demandez une démonstration ici : https://calendly.com/elodie-donatella-aicargofoundation/30min

Marguerite

Nos actualités :

Le Programme Marguerite a lancé son Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) sur le territoire Bordelais !

Le Programme Marguerite poursuit son déploiement à travers le lancement de son troisième appel à manifestation d'intérêt à Bordeaux Métropole !

L'objectif ? Identifier des entreprises qui pourraient venir substituer ou optimiser l'usage du véhicule professionnel pour les artisans et commerçants (cyclo-logistique, livraisons mutualisées, tournées d'approvisionnement, évacuation des déchets, solutions de stockage...).

📅 Date limite de réponse : Vendredi 21 mars 2025 à 18h

👉 Nous vous invitons à consulter cet AMI pour plus d'informations et à le partager largement autour de vous :

https://www.lafabriquedelalogistique.fr/appel-a-manifestation-interet-bordeaux/

Transport – Sobriété

Mob'Sport

Nos actualités :

Sélection des bénéficiaires :

- Suite au lancement des premiers Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour sélectionner les structures sportives qui intégreront les phases d'expérimentation du Programme, de nombreuses structures ont fait part de leur intérêt pour rejoindre le Programme :
  - Sport professionnel : 37 candidatures reçues (rugby, foot, cyclisme)
  - Sport amateur : 42 candidatures reçues

  Communication des lauréats à venir

- Lancement des AMI concernant la sélection des clubs de volley, handball et basket le 28 février. Réception des candidatures jusqu'au 28 mars.

Transport – Vélo

Cyclo Cargologie

Nos actualités :

Organisation du Forum de la cyclologistique de Paris le 12 mars. Lieu : Cité fertile, 14 Av. Edouard Vaillant, 93500 Pantin.

Il s'agit d'une série de 30 événements organisés sur toute la durée du programme et qui représentent une opportunité pour les acteurs de la logistique classique de découvrir le transport de marchandises à vélo-cargo comme solution aux enjeux de plus en plus nombreux de la logistique urbaine et de rencontrer les acteurs de la cyclologistique présents sur le territoire.

Inscriptions possibles via le site internet du programme : https://cyclocargologie.fr/evenements/

Suspension ou retrait d'accréditation pour des organismes d'inspection

Au 24 février 2025, la situation est la suivante pour les organismes d'inspection en termes d'accréditation au titre du dispositif CEE :

- SAS VRCI (3-2006) siren 912392941 : levée de suspension à compter du 17/12/2024 (l'organisme était suspendu depuis le 13/08/2024) ;
- DIAGNOSTEAM (3-1709) siren 821001336 : suspendu depuis le 13/08/2024 ;
- PREVENTEC (3-022) siren 950383703 : suspendu depuis le 01/08/2024 et accréditation résiliée pour l'activité CEE définitivement à la demande de l'organisme (résiliation à compter du 29/10/2024) ;
- KLAM CONTROLE (3-2081) siren 891584757 : retrait d'accréditation définitive depuis le 02/08/2024 (à la suite de l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de l'organisme) ;
- MT CONTROLE (3-1814) siren 883793523 : retrait d'accréditation à compter du 28/12/2024 (l'organisme était suspendu depuis le 09/07/2024) ;
- Audit et Consulting Solutions (3-1825) siren 880905518 : suspendu depuis le 26/07/2023 ;
- 2E Control (3-1866) siren 892844051 : accréditation suspendue depuis le 06/06/2023 et retirée depuis le 23/11/2023 ;
- Paris ouest Expertise (3-1869) siren 811101799 : retrait d'accréditation à compter du 27/12/2024 (l'organisme était déjà suspendu à son initiative depuis le 08/03/2023) ;
- GRE BTP (3-1887) siren 844549477 : accréditation suspendue depuis le 30/04/2024 et retirée à compter du 05/11/2024 pour impayés ;
- Qualitec (3-1816) (ex ELITE VERIFICATION) siren 889029542 : suspendu depuis le 07/06/2024 et accréditation résiliée définitivement à la demande de l'organisme (résiliation à compter du 19/10/2024) ;
- Sonik Consulting (3-1919) siren 811692821 : suspendu depuis le 24/01/2024 ;
- YCSOS CONSULTING (3-1718) siren 492558788 : suspension de l'accréditation de l'organisme à compter du 25/10/2024 ;
- ELB INSPECTION ET CONTROLE (32168) siren 948421300 : suspension de l'accréditation de l'organisme à compter du 25/10/2024 ;
- EFM AUDIT ET CONTROLE - EXAGON (3-1726) siren 852307735 : levée de suspension à compter du 24/12/2024 pour les groupes de compétences n°1 « Enveloppe » et n°7 « Rénovation Globale » (l'organisme était suspendu pour ces groupes depuis le 29/11/2024). Il est donc à nouveau accrédité pour ces groupes ;
- TEC-ENERGIE (3-1666) siren 843550468 : retrait d'accréditation définitif prononcé avec application à compter du 14/11/2024 (organisme en procédure de liquidation judiciaire) ;
- A3C (3-1847) siren 442414918 : demande de suspension par l'organisme. Cette décision prend effet à compter du 03/12/2024 ;
- COPRAUDIT (3-0980) siren 538101999 : suspension d'accréditation à compter du 20/12/2024 ;
- ALL CONTRUCTION CONTROL (3-1835) siren 890475114 : suspension d'accréditation à compter du 27/12/2024 ;
- ARTIS + (3-1868) siren 900996232 : suspension d'accréditation à compter du 22/01/2025 ;
- AC ENVIRONNEMENT (3-1839) siren 441355914 : suspension d'accréditation à compter du 18/01/2025 ;
- COGF Groupe (3-1844) siren 817737620 : suspension volontaire d'accréditation à l'initiative de l'organisme lui-même depuis le 10/01/2025 ;
- SOCOTEC Construction (3-1592) siren 834157513 : suspension d'accréditation depuis le 28/12/2024 ;
- TECHNICONTROLE (3-1933) siren 841551765 : retrait d'accréditation à leur demande à compter du 01/02/2025.

La liste des organismes d'inspection suspendus ou avec retrait d'accréditation est tenue à jour par le COFRAC à l'adresse suivante : https://tools.cofrac.fr/fr/easysearch/rrs.php

Envois au PNCEE

Les courriers doivent être adressés au Pôle national des certificats d'économies d'énergie de préférence sans mention de nom de destinataire sur l'enveloppe, aux adresses suivantes :

Pour les envois postaux :

Ministère de la Transition Energétique
Direction Générale de l'Energie et du Climat
Pôle National CEE
92055 La Défense Cedex

Les livraisons en main propre ne sont plus possibles pour le moment.

Pour la transmission de dossiers de demande, le suivi de ces dossiers, les déclarations de volumes de vente et les dossiers de délégation en version électronique, l'adresse d'envoi est :

pncee@developpement-durable.gouv.fr

Toute autre demande reçue à cette adresse ne sera pas traitée. Les demandes de déverrouillages de dossiers sont à effectuer directement via le registre EMMY, dans le volet de gestion du dossier.

Les questions sur le fonctionnement du dispositif et la réglementation peuvent être envoyées à l'adresse suivante :

cee@developpement-durable.gouv.fr

Pour toute réclamation relative à un dossier de prime CEE ou tout signalement relatif à des travaux en lien avec le dispositif des CEE, les bénéficiaires sont invités à utiliser le formulaire de signalement mis en ligne sur la plateforme publique FRANCE RENOV', disponible à l'adresse https://france-renov.gouv.fr/signalement. Afin que le message soit ensuite transmis au PNCEE, il convient de cocher la cellule "Certificats d'Economies d'Energie" en réponse à la question "Avant de continuer, merci d'indiquer si vos travaux ont été réalisés dans le cadre d'un des dispositifs suivants". Pour un traitement efficace par le PNCEE, merci de décrire le plus précisément possible la difficulté rencontrée, en joignant les différents documents relatifs à l'opération (devis, facture, attestation sur l'honneur, etc.)

Liens utiles

Pages dédiées aux CEE sur le site internet du ministère : https://www.ecologie.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie

Site du registre national des certificats d'économies d'énergie : https://www.emmy.fr/public/accueil

Cette lettre d'information est diffusée par voie électronique sur le site internet du ministère ainsi qu'à une liste de diffusion.

→ Pour s'inscrire à cette liste, il suffit d'envoyer un message à : sympa@developpement-durable.gouv.fr en précisant dans l'objet : *SUBSCRIBE ldif.lettreinformation_cee@developpement-durable.gouv.fr*

→ Pour se désinscrire de cette liste, il suffit d'envoyer un message à : sympa@developpement-durable.gouv.fr en précisant dans l'objet : *UNSUBSCRIBE ldif.lettreinformation_cee@developpement-durable.gouv.fr*